



FFvolley

BUREAU EXECUTIF N°2

PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2019

SAISON 2019/2020

Présents :

Eric TANGUY, Président

Christian ALBE, Alain de FABRY, Alain GRIGUER (visioconférence), Yves LABROUSSE (visioconférence), Pierre MERCIER (visioconférence)

Excusées :

Florence AVABY, Christine MOURADIAN

Assistent :

Michelle AKILIAN, Aline GEMISE-FAREAU, Axelle GUIGUET, Arnaud DAGORNE, Jean Paul ALORO

1. INFORMATION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

EuroVolley 2019 :

La France a gagné conjointement avec les 7 autres pays organisant l'EuroVolley 2019 le trophée de l'événement de l'année ; cette récompense nous a été remise lors du Gala annuel de la CEV qui a eu lieu à Sofia fin octobre.

Le Directeur de la CEV nous a aussi informés verbalement que la réponse par rapport au courrier de la Ministre des Sports adressé au Président BORICIC serait négative. La Ministre avait demandé au Président BORICIC de faire un geste sur le montant du Fee de 675 000 € en expliquant que la politique de la France n'était plus de payer des Fee pour les instances internationales mais d'aider directement les organisations sur le terrain.

Paris sportifs :

Le total des sommes pariées pendant l'EuroVolley en France est de 3 millions d'euros, conformément aux dispositions de l'ARJEL, 1 % revient à la FFvolley soit environ 30 K€.

La Fédération a demandé à la CEV un courrier nous permettant de percevoir ces droits ; le Directeur de la CEV a donné une réponse positive verbalement, nous attendons le courrier pour le transmettre à l'ARJEL.

Adopté par le Conseil d'Administration du 08/02/2020

Date de diffusion : 12/02/2020

Auteur : Yves LABROUSSE

2. INFORMATION DU PRESIDENT DE LA LNV

Alain GRIGUER informe de la demande des clubs PRO que les 10 % du montant des frais de transferts qui sont retournés à la FFvolley le soient non plus à la Fédération mais à la LNV.

Dans l'état actuel, le Président n'est pas du tout favorable à cette demande, il est bien normal que les retombées du secteur PRO financent un peu le monde amateur et la formation des jeunes, d'autant que la FFvolley investit chaque année de l'argent pour financer la production des matchs CEV au profit des clubs LNV.

Le Président est prêt à discuter de la reversion de tout ou partie de cette somme si le nombre de joueurs français présents sur le terrain augmente.

L'Assemblée Générale de la LNV est le vendredi 22 novembre.

3. SECTEUR SECRETARIAT GENERAL

- PRESENTATION DES PROCES VERBAUX

1. Commission Centrale des Statuts et Règlements du 14 octobre 2019
2. Commission Centrale Financière du 18 octobre 2019
3. Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi du 25 octobre 2019

Pas de remarques sur les différents PV qui sont transmis au CA pour approbation.

4. SECTEUR FINANCES

EuroVolley 2019 : Toutes les factures ne sont pas encore reçues ce qui empêche la clôture des comptes, il reste quelques négociations en cours comme avec la société de billetterie avec laquelle une réunion est prévue le 3/12.

Congrès CEV : le bilan est bien avancé. Il reste à négocier une aide complémentaire du CNOSF sur le PAIF (Programme d'Accompagnement International des Fédérations).

FFVolley : Suite à l'arrivée tardive de factures, les chiffres annoncés lors du dernier Conseil d'Administration se trouvent erronés par le manque important de factures comptabilisées. Le résultat démontre que faire une estimation dans de telles conditions de manque de personnel est aléatoire.

Nous prévoyons un amortissement de l'investissement de l'Euro et de l'organisation du congrès sur 2 exercices. Soit 240 K€ sur 2019 et 240 K€ sur 2020.

5. SECTEUR SPORTIF

Proposition d'Alain de FABRY sur le tirage au sort qui pourrait se faire comme les années précédentes avec le tableau établi en amont.

La FFvolley a reçu un courrier très désobligeant mettant une suspicion sur l'honnêteté du tirage au sort alors même que ce club n'était pas présent et que le tirage est public.

Volleyades et Mini-Volleyades

Le mode de composition des Volleyades est identique à celui de 2018.

Confirmation de participation pour toutes les délégations au 29 février. Passé cette date les places seront réattribuées. Dans le cas d'un retrait aucun remboursement ne sera effectué.

Mini-Volleyades M12 et M14

Il est difficile pour les Comités Départementaux de préparer des collectifs suite à la nouvelle tranche d'âge, différente entre championnat et sélection chez les féminines.

Proposition de travail sur une harmonie avec les championnats M12, M14, M16, etc ...

Le Président demande qu'une évaluation de l'impact de changement de tranches d'âges soit réalisée auprès des Comités Départementaux pour connaître leur positionnement.

Maxi-Volleyades M17

Suite aux nombreuses remarques des Ligues Régionales, il sera proposé cette année 2 niveaux de compétitions.

Il est proposé d'avoir au moins un collectif en M17 sur un des deux niveaux pour chaque Ligue. Cette mesure sera en 2020 sur la base du volontariat puis obligatoire en 2021.

Organisation des Coupes de France de Beach Volley

Une réunion de travail aura lieu avec la CCB afin de proposer une formule de Coupe de France de Beach Volley plus attractive et moins coûteuse pour les clubs.

Demande de la Ligue Régionale du Centre Val de Loire

La Ligue Régionale du Centre Val de Loire demande l'application des mesures d'aides à la création de club de cette saison pour les clubs ayant rejoint la FFvolley la saison passée.

Sachant que l'accord et la convention vont dans le sens du développement et que la Ligue du Centre Val de Loire accompagne le retour de licenciés de fédérations affinitaires à la FFvolley, le Bureau Exécutif accepte cette demande, mais elle devra faire l'objet d'une convention d'accompagnement particulière.

6. SECTEUR ULTRA MARIN

Dossier Ligue de Mayotte

Ce dossier n'avance pas vraiment par manque de retour de la collectivité et malgré la transmission par la FFvolley au Président du Conseil Départemental de Mayotte de la convention actualisée ; le Bureau Exécutif demande à Florence AVABY de reprendre le contact pour voir si la volonté du Conseil Départemental de Mayotte est bien toujours de sauver la Ligue de la mise en liquidation.

7. SECTEUR DEVELOPPEMENT

Une réunion de travail de la Commission Développement est prévue suite à la commission PSF, pour les critères AAL, bassin de pratique, labels, Smashy, communication ...

Semaine olympique de février : Yvan MAIROT va étudier comment la Fédération participera cette année.

Le bilan de la campagne PSF et le compte rendu à l'agence sont présentés. L'agence est satisfaite, les procédures ont bien été suivies par notre Fédération.

La volonté de la Fédération serait d'échanger avec les DR sur le suivi des emplois, cela nous donnerait des indicateurs supplémentaires pour travailler sur l'enveloppe des PSF.

La réévaluation de l'enveloppe est prévue pour 4 à 5 %.

Propositions d'indicateurs pour l'évaluation de la Fédération au travers de la campagne 2019 à mettre en place. Une présentation est faite par le Président, le Bureau Exécutif va y réfléchir jusqu'à la semaine prochaine.

L'objectif est d'écrire les indicateurs Macro sur lesquels la FFvolley sera évaluée dans les années futures. Un retour de propositions de la part du Bureau Exécutif est attendu pour la semaine à venir.

Elaboration du calendrier de la campagne réunion de la commission le 2 décembre.

8. SECTEUR EVENEMENTIEL

RPE Coupe de France PRO

Patrice MARQUET présente le projet de RPE pour le Final 4 de la Coupe de France PRO.

Après divers ajustements le RPE est approuvé à l'unanimité.

11. RESSOURCES HUMAINES

Les prochains entretiens annuels sont les 3 et 4 décembre.

Fermeture annuelle de la Fédération que ce soit sur la semaine d'août ou la semaine de Noël.

Réunion avec les délégués

Le CSE demande à ce que la prime d'ancienneté soit calculée sur les salaires de chaque salarié ou à défaut sur un groupe plus élevé que le groupe 3 de la CCNS.

Ils demandent que les augmentations soient discutées avec leur responsable de secteur et le chef de service.

Ils souhaitent que les événements familiaux supplémentaires soient élargis.

Ils souhaitent la mise en place du télétravail, d'un compte épargne-temps.

La Fédération demande à ce que lors d'arrêt maladie il y ait un ou deux jours de carence contre 0 actuellement.

Modifier la période de calcul de l'augmentation du coût de la vie sur les salaires et la calquer sur la période de la saison pour être en adéquation avec les recettes fédérales.

Instaurer des périodes de fermetures du siège Fédéral (entre le 25 et le 31 décembre et une ou deux semaines l'été) sauf pour les services étant liés à des compétitions (Communication et Événementiel ainsi que la DTN si des événements sont sur ces périodes).

Le Président propose de gérer pour le télétravail les situations exceptionnelles, mais ne pas l'instaurer systématiquement, ce qui engendrerait des coûts importants pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Yves LABROUSSE